



## Utilisation d'image de moi sans contrat ni accord moral

Par **Benjamin2025**, le **03/11/2009** à **19:16**

Bonjour,

J'ai été sollicité le 4 mai 2009 pour effectuer une séance photo chez un photographe à Auxerre . Cette séance avait pour but de faire un poster de coiffure pour un salon avec qui le photographe travail. J'accepte.

La séance à eu lieu au studio du photographe et dans une galerie marchande en centre ville. Ayant déménager dans le Sud de la France début juillet, je n'ai plus eu de nouvelles à ce sujet ni par le photographe, ni par le coiffeur. Je vous signal également que je n'ai SIGNE AUCUN CONTRAT, ni avec le photographe, ni avec le coiffeur.

Je reviens sur Auxerre fin Octobre revoir des amis et je découvre par le biais de connaissances que ces photos de moi sont aujourd'hui dans deux magazines de coiffure professionnelle ainsi que sur les cartes de fidélité du salon de coiffure en plus du poster affiché dans le salon et cela bien sur sans aucun contrat de signé entre temps et sans m'en avoir parlé une seule fois.

Je vous demande donc quels sont mes droits par rapport à cet abus de droit d'image? Comment savoir si ces photos ont également étaient publiées dans d'autre endroits car je n'ai surement pas tout découvert? Que suis-je en droit de demander en réparation de ce préjudice?

Merci par avance de m'aider.

Cordialement

Par **julius**, le **04/11/2009** à **18:21**

Bonsoir,

Y a til une rémunération ?

Sinon il vous suffit d'en un premier temps d'envoyer un recommandé au photographe demandant le retrait de toutes les photos sous peine de porter plainte pour utilisation abusive de l'image.

Ce sera les tribunaux civils qui opéreront dans ce cas.